

27-11-2017

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 27 NOVEMBRE 2017 À 22 H 04, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M ^{me} Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE, RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS
LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 22 H 04.

430-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Office municipal d'habitation - Nomination d'un représentant au CA (élu municipal);
3. Sanction disciplinaire à l'employé n° 04-0058;
4. Achat de compteurs d'eau;
5. Réfection de rues : Dufresne, chemins Barrette et Joliette – Études environnementales de phase 2 – Mandat à la firme Soli Environnement inc.;
6. Nomination de l' élu responsable du dossier « aînés »;
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

431-2017

OMH

- Nomination au CA

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de nommer M. Pierre Lépicier, élu municipal, à titre de représentant de la Municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Valois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

432-2017

Sanction disciplinaire

- Employé n° 04-0058

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'entériner la sanction disciplinaire imposée à l'employé n° 04-0058. Cette sanction fait suite aux événements survenus le 21 novembre en matinée, relatifs à son manque de respect envers son supérieur immédiat. La mesure disciplinaire représente une suspension sans solde d'une durée de 16 heures consécutives, applicable du 21 au 23 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

433-2017

Hygiène du milieu

- Compteurs d'eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas atteint les objectifs fixés dans la Stratégie d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie prévoit l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles résidentiels à titre de mesures à instaurer afin d'améliorer ses indicateurs de performances;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 433-2017

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de procéder à l'achat de 90 compteurs d'eau M35 ¾ po et 20 compteurs d'eau M55 1 po auprès des Compteurs Leconte Ltée, au coût de 20 961,10 \$ avant taxes, pris à même les surplus accumulés affectés à l'aqueduc Félix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

434-2017

Réfection rues : Église,
Aubin, Dufresne, du Parc
et parties chemins
Barrette et Joliette (TECQ)
- Études environnementales
de phase 2 : mandat à
Soli Environnement

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'accepter la soumission de Soli Environnement inc. pour la réalisation des études environnementales de phase 2 dans le cadre du projet de réfection de plusieurs rues, dont les chemins de Joliette, Barrette et la rue Dufresne, au montant de 5 300,00 \$ avant taxes (dossier n° TP-IN10.32-2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

435-2017

Communications,
loisirs et culture
- Dossier « aînés »

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que, suite aux élections du 5 novembre dernier, le conseil municipal désigne le conseiller Denis Renaud comme élu responsable du dossier « aînés » pour la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

436-2017

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que la présente séance soit levée à 22 h 12.

Audrey Boisjoly
Mairesse

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».